

Département de Saône-et-Loire  
Arrondissement de Mâcon  
Canton de la Chapelle de Guinchay  
**COMMUNE DE TRAMAYES**  
Tél : 03.85.50.51.18  
Fax : 03.85.50.55.76  
mairie.tramayes@wanadoo.fr

---

**Monsieur le Président de la République**  
**Palais de l'Élysée**  
**55 rue du Faubourg Saint Honoré**  
**75007 PARIS**

**N. Réf :** Mm002-17

**Objet :** Difficulté dans une action TEPCV

Tramayes, le 21 janvier 2017

Monsieur le Président,

Dans le cadre de son engagement TEPCV, la commune de Tramayes a initié une action de rénovation globale de son ancienne gendarmerie pour en faire un locatif de 10 appartements à loyers modérés et à très faibles consommations énergétiques. Elle entend ainsi montrer clairement qu'il est possible de lutter contre la précarité énergétique en milieu rural. Pour cela, suite à une [étude commencée en avril 2014 avec le CAUE de Saône et Loire](#)<sup>1</sup> et après avoir financé une [étude de faisabilité technique et financière confiée à un cabinet architecte en 2015](#)<sup>2</sup>, elle a missionné un nouveau cabinet architecte afin mener à bien ce projet.

Dès l'étude de faisabilité, nous avons pu constater une réticence de notre Architecte des Bâtiments de France sur l'utilisation d'une isolation extérieure. Ceci a été confirmé lors des contacts et rendez-vous faits en vue de déposer le permis de construire. Toutefois, persuadé que spécifiquement sur ce dossier l'isolation extérieure est la meilleure réponse technique et qu'elle ne porte pas atteinte aux vues paysagères actuellement existantes, le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de [déposer un permis de construire retenant cette solution technique](#)<sup>3</sup>. Conscient que cela pouvait néanmoins créer un problème de fond, je m'étais autorisé à saisir [Madame la Ministre de l'Environnement, de l'Ecologie et de la Mer](#)<sup>4</sup>. Cette dernière, par un [courrier en date du 2 septembre 2016](#)<sup>5</sup> m'a confirmé dans notre choix de solution technique et indiqué qu'elle donnait consignes aux services de l'Etat pour que la solution d'isolation par l'extérieur soit mise en œuvre.

Hélas depuis nous avons reçu le 5 octobre 2016 un [refus net de la part de notre Architecte des Bâtiments de France](#)<sup>6</sup>. Ceci m'a conduit à demander [l'arbitrage de Madame la Préfète de Région](#)<sup>7</sup> en l'invitant à réunir la commission régionale du patrimoine et des sites. Cette dernière m'a auditionné le 8 novembre 2016 à Dijon et j'ai pu présenter un [diaporama numérique](#)<sup>8</sup> et développer mes arguments pendant pratiquement deux heures de débats à bâtons rompus. Lors de cette intervention, j'ai pu constater à quel point nous n'étions pas dans le même monde. En effet, alors je parlais de transition énergétique, de lutte contre la précarité énergétique, de confort global été et hiver dans un appartement, on me répondait sauvegarde du patrimoine et conservation (et non pas préservation) du paysage. Le point d'orgue était le discours d'un membre de la commission qui déclarait sans frein que l'isolation extérieure est parfaitement inutile, que l'on peut très bien s'en passer et que les ingénieurs thermiciens sont des charlatans. Donc au vu de la teneur des discours, je n'ai pas été surpris lorsque j'ai reçu le [courrier de Madame la Préfète de Région](#)<sup>9</sup> m'informant que la commission maintenait la

---

<sup>1</sup> <http://www.tramayes.com/gendarmerie/annexe-3.pdf>

<sup>2</sup> <http://www.tramayes.com/gendarmerie/annexe-5.pdf>

<sup>3</sup> [http://www.tramayes.com/gendarmerie/16-07-08\\_deliberation\\_isolation\\_exterieure.pdf](http://www.tramayes.com/gendarmerie/16-07-08_deliberation_isolation_exterieure.pdf)

<sup>4</sup> [http://www.tramayes.com/gendarmerie/Mm033-16\\_-Ancienne%20gendarmerie\\_-\\_Dossier\\_ABF\\_a\\_la\\_Ministre.pdf](http://www.tramayes.com/gendarmerie/Mm033-16_-Ancienne%20gendarmerie_-_Dossier_ABF_a_la_Ministre.pdf)

<sup>5</sup> [http://www.tramayes.com/gendarmerie/16-09-02\\_reponse\\_ministre.pdf](http://www.tramayes.com/gendarmerie/16-09-02_reponse_ministre.pdf)

<sup>6</sup> [http://www.tramayes.com/gendarmerie/16-10-05\\_Refus\\_ABF\\_Dossier\\_pc54516S0005.pdf](http://www.tramayes.com/gendarmerie/16-10-05_Refus_ABF_Dossier_pc54516S0005.pdf)

<sup>7</sup> [http://www.tramayes.com/gendarmerie/Mm043-16\\_-Ancienne\\_gendarmerie\\_-\\_Recours\\_prefete\\_de\\_region.pdf](http://www.tramayes.com/gendarmerie/Mm043-16_-Ancienne_gendarmerie_-_Recours_prefete_de_region.pdf)

<sup>8</sup> [http://www.tramayes.com/gendarmerie/16-11-08\\_Dossier\\_ABF.pptx](http://www.tramayes.com/gendarmerie/16-11-08_Dossier_ABF.pptx)

<sup>9</sup> [http://www.tramayes.com/gendarmerie/16-12-06\\_reponse\\_commission\\_regionale\\_du\\_patrimoine\\_et\\_des\\_sites.pdf](http://www.tramayes.com/gendarmerie/16-12-06_reponse_commission_regionale_du_patrimoine_et_des_sites.pdf)

position de l'Architecte des Bâtiments de France. Il faut dire que tout ceci s'est passé dans le contexte de la discussion portant sur le décret des travaux embarqués et que cela n'a certainement pas contribué à limiter les ardeurs des uns et des autres. Par contre ce qui est dérangeant, c'est que dans un contexte similaire, deux jours plus tard, Madame la Préfète de Région a adressé à la commune de Trambly, située à moins de 10 kilomètres de Tramayes, un [courrier autorisant l'utilisation d'isolation extérieure sous condition](#)<sup>10</sup>. Aurions-nous deux poids deux mesures ?

Actuellement le permis de construire est en cours d'instruction. Celle-ci doit être terminée au mois d'avril mais avec les éléments actuels nous nous orientons vers un refus. Manifestement ce dernier est issu d'un conflit entre deux ministères : écologie et culture. Deux points de vue s'affrontent aussi, avec l'accord du conseil municipal de Tramayes, j'ai décidé de demander votre arbitrage. Il nous semble qu'en dehors d'une action en justice qui pourrait s'avérer chronophage le meilleur moyen est de vous demander de bien vouloir regarder avec bienveillance ce dossier et de trancher en faveur de la transition énergétique. En argument complémentaire, je signale que de toutes les personnes au courant du dossier, pratiquement aucune ne défend la position de l'Architecte de Bâtiment de France. C'est dans cette complète incompréhension que le conseil municipal a décidé de [médiatiser le dossier](#)<sup>11</sup>. Je vous invite entre autre à découvrir le [clip vidéo](#)<sup>12</sup>.

Ne sachant si ce dossier, qui est en fait un arbitrage entre deux ministères, est effectivement de votre compétence, j'adresse un courrier similaire à Monsieur le Premier Ministre.

Dans l'attente d'une réponse, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes sentiments respectueux.

Le Maire,

Michel MAYA

Copie : Monsieur le Préfet de Saône et Loire.

---

<sup>10</sup> [http://www.tramayes.com/gendarmerie/16-12-08\\_reponse\\_prefet\\_region\\_trambly.pdf](http://www.tramayes.com/gendarmerie/16-12-08_reponse_prefet_region_trambly.pdf)

<sup>11</sup> <http://www.tramayes.com/gendarmerie/>

<sup>12</sup> <http://www.tramayes.com/gendarmerie/clip>